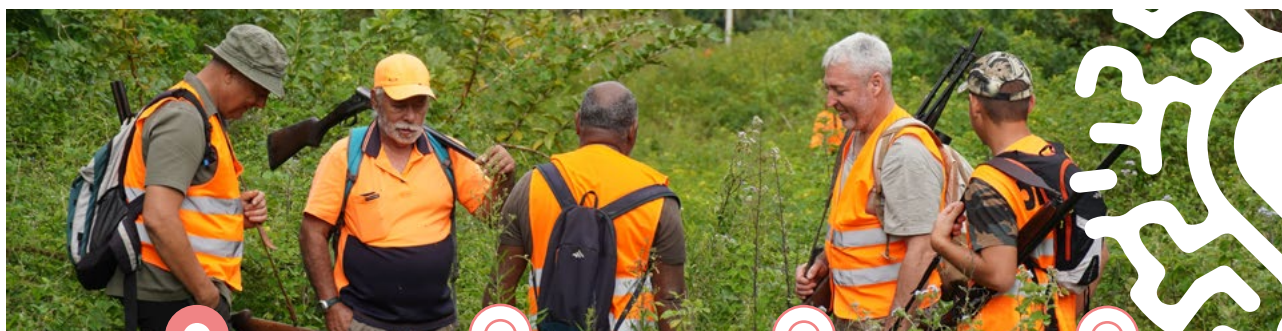


OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LES ONGULÉS ENVAHISSANTS



Nouvelle-Calédonie

Polynésie française

Wallis et Futuna

Îles Pitcairn

 **BUDGET : 1 093 607 € (130,5 Millions XPF)**
dont 575 940 € financés par les fonds PROTEGE

 **DURÉE D'INTERVENTION : mai 2019 - mai 2024**

 **PARTENAIRES :**



GOOD WOOD
— AOTEAROA —

SPREP
PROE

• Référents coutumiers
• Associations des tribus

SYNTHÈSE

 Des opérations de régulation des populations de *Cerf Rusa* et de *Cochon ensauvagé* ont été menées en Nouvelle-Calédonie pour limiter les dommages causés par ces espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les écosystèmes, les cultures et la ressource en eau.

Ces interventions avaient pour principal objectif la protection des forêts humides de la chaîne centrale, des milieux remarquables par leur biodiversité exceptionnelle et leur rôle crucial dans le maintien des services écosystémiques indispensables, notamment liés au cycle de l'eau.

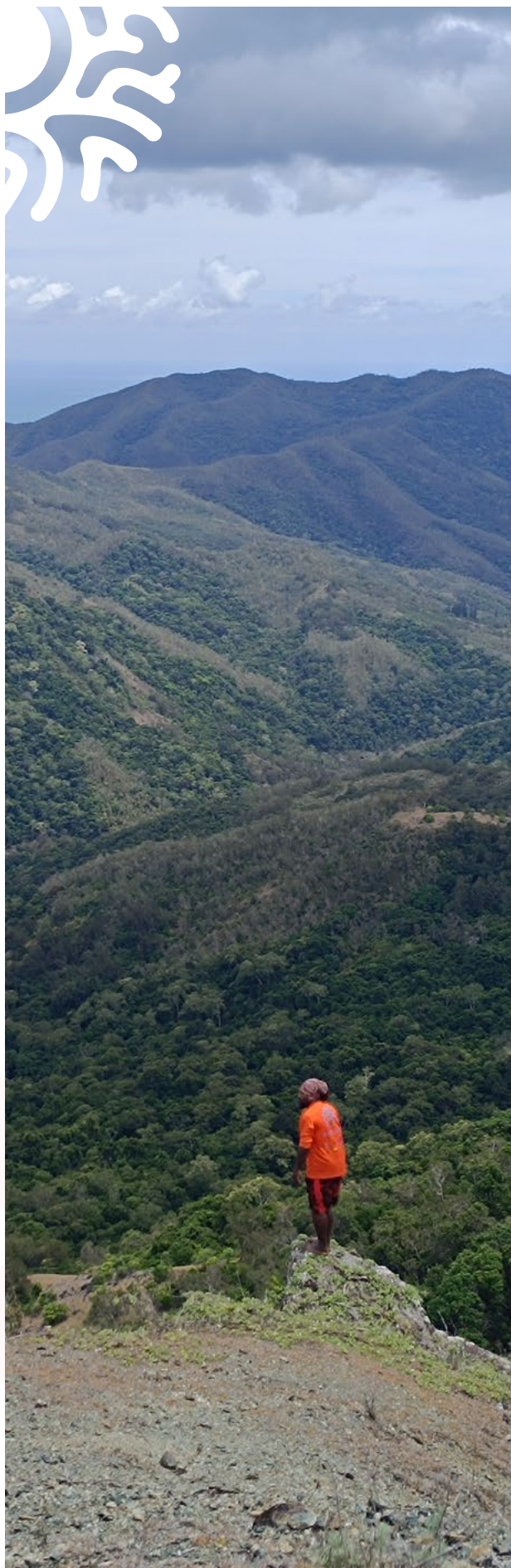
En parallèle, l'implication des tribus dans des démarches participatives, de chasse-régulation et de piégeage, visait à réduire les dégâts sur les zones de savanes périphériques aux massifs forestiers et sur les champs cultivés pour faciliter l'acceptation locale du projet et contribuer à l'effort global de régulation.

Grâce aux formations élaborées et dispensées dans le cadre du projet, les compétences des communautés locales en matière de sécurité, de chasse-régulation armée et de piégeage participatifs ont été considérablement renforcées et mises en pratique aussi bien sur la Grande Terre que sur les

Îles Loyauté de Lifou et Maré. Par ailleurs, la formation des premiers agents de régulation professionnelle du territoire a marqué une étape importante en permettant la concrétisation d'opérations de régulation inédites dans les zones prioritaires de forêts humides de la Chaîne centrale particulièrement éloignées et difficiles d'accès, n'ayant jusque-là bénéficié d'aucune action de régulation ciblée.

Rendues possibles par une concertation approfondie, les opérations de régulation ont bénéficié d'un accueil local positif de la part des communautés qui ont exprimé leur souhait de voir ces actions se poursuivre au bénéfice des forêts et de la ressource en eau. Une intervention localisée devrait d'ailleurs être prolongée sur une des zones prioritaires dans le cadre du projet PEBACC+.

Cependant, le défi posé par les ongulés envahissants a été aggravé par la grave crise qui touche la Nouvelle-Calédonie depuis mai 2024. Alors que les populations d'ongulés se développent jusque-là hors de tout contrôle dans ces forêts humides prioritaires, la poursuite des actions de régulation est compromise par les restrictions fortes qui touchent les financements locaux.



CONTEXTE

 En Nouvelle-Calédonie, le *Cerf Rusa* et le *Cochon ensauvagé* sont deux espèces exotiques envahissantes (EEE) prioritaires qui impactent gravement les forêts humides, leur biodiversité unique et les services écosystémiques essentiels qu'elles fournissent. En outre, les dégâts qu'ils infligent aux productions agricoles posent des problèmes significatifs pour la sécurité alimentaire des populations locales.

Le *Cerf Rusa*, dont la population est estimée entre 250 000 et 300 000 individus sur la Grande Terre, représente la plus grande concentration mondiale de cette espèce. **Dans les forêts denses humides d'altitude, difficilement accessibles et où la chasse nourricière est quasi absente, les populations envahissantes sont hors de contrôle.** Les impacts négatifs sont majeurs pour les espèces végétales de forêts humides, endémiques à la Nouvelle-Calédonie pour plus de 80% d'entre-elles. Ce sont ainsi 335 espèces de plantes, 55 espèces de reptiles, 9 espèces d'oiseaux et 3 espèces de gastéropodes menacées ou quasi-menacées qui seraient impactées par les cerfs et les cochons.

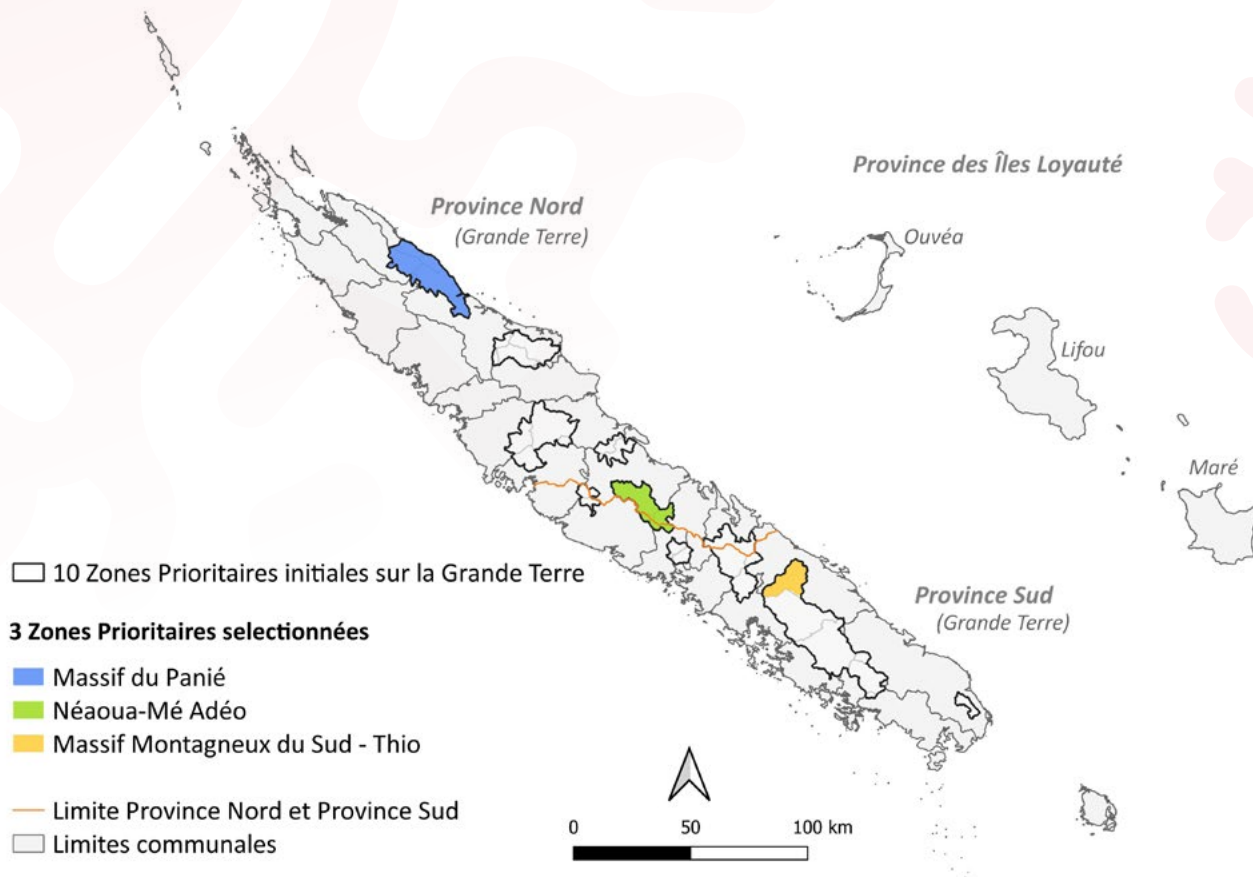
"les cerfs empêchent la régénération du sous-bois et dégradent des services écosystémiques critiques pour le cycle de l'eau"

En consommant des plantes natives et structurantes, les cerfs empêchent la régénération du sous-bois et dégradent des services écosystémiques critiques pour le cycle de l'eau. La dégradation du sous-bois accentue l'érosion et l'engravement des captages et cours d'eau lors des épisodes pluvieux. En limitant le rechargement des nappes souterraines, elle accentue par ailleurs l'assèchement des cours d'eau en période de sécheresse.

Le *Cochon ensauvagé*, présent aussi bien sur la Grande Terre que sur les Îles Loyauté, cause également des dommages dans les espaces naturels. Il est aussi responsable de dégâts sur les productions agricoles qui jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire des tribus.

"Cerfs et cochons ensauvagés à l'origine de dégâts dans les champs cultivés"

Depuis 2008, le plan de régulation des ongulés envahissants, incitatif et participatif, mis en œuvre dans des zones faciles d'accès, n'a paradoxalement pas bénéficié aux forêts humides pourtant prioritaires et menacées, en raison des fortes contraintes d'éloignement et d'accès. A proximité des habitations et des pistes, la chasse vivrière des cerfs et cochons est une pratique courante. Son renforcement, à travers des formations et la diffusion de techniques complémentaires, a été identifié comme une solution prometteuse pour contribuer à la réduction durable des dégâts induits par les ongulés envahissants tant sur les écosystèmes naturels que dans les champs cultivés.



ENJEUX & OBJECTIFS

L'objectif principal du projet est de déployer, pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, des actions de régulation professionnelle dans trois zones prioritaires de forêts humides particulièrement éloignées et difficiles d'accès. Jusqu'alors, la régulation des ongulés envahissants se limitait à des pratiques privées et nourricières. **Le projet vise donc à franchir une étape décisive en professionnalisant ces interventions** afin de permettre des actions dans des forêts humides reculées, particulièrement critiques du point de vue de la biodiversité et des services écosystémiques.

Si l'objectif final est d'obtenir des bénéfices significatifs pour la préservation des forêts humides, la protection

de la ressource en eau et la sécurité des cultures agricoles, le projet devait surmonter un risque important : celui d'être perçu comme une intrusion sur le territoire coutumier. **L'acceptation sociale du projet** s'est donc imposée comme un enjeu central pour sa réussite, nécessitant des moyens et des efforts soutenus en matière de concertation, d'information et d'implication des populations résidentes des zones ciblées.

Le **renforcement des capacités locales** a représenté un troisième enjeu clé, nécessaire pour assurer que les efforts de régulation puissent se poursuivre de manière durable et bénéficier aux populations du territoire.



LES OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LES ONGULÉS ENVAHISSANTS RÉPONDENT À 4 OBJECTIFS :

- ☒ Accompagner la professionnalisation d'opérateurs de régulation
- ☒ Mettre en œuvre des opérations de régulation en zones de forêts humides prioritaires
- ☒ Diffuser et rendre accessible différentes techniques participatives de lutte
- ☒ Assurer et maintenir l'acceptation locale des interventions



RÉSULTATS

🐾 Le projet a permis la mise en œuvre de trois approches complémentaires de régulation des ongulés envahissants sur la Grande Terre ainsi que sur Lifou et Maré dans les Îles Loyauté. Rendues possibles par une concertation territoriale soutenue tout au long du projet et par des formations d'acteurs locaux, les interventions professionnelles et participatives ont permis le contrôle de 740 cerfs et 417 cochons ensauvagés.

Au-delà de ces effectifs, **le projet a permis de mettre en œuvre des actions innovantes démonstratives et d'impulser une dynamique de régulation supportée par des acteurs locaux formés**, au bénéfice des forêts humides, des champs cultivés et de la ressource en eau.

L'opération a bénéficié d'un financement complémentaire de l'Agence Rurale et des collectivités provinciales. La coordination de ces financements par l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB), avec la contribution de PROTEGE, a permis d'initier et de déployer, pour la première fois, des actions de lutte dans trois zones de forêts humides prioritaires en termes de biodiversité et de services écosystémiques : le Massif du Panié, le Massif de Néaoua-Mé Adéo et le Massif de Thio.

"3 approches complémentaires de régulation des ongulés au bénéfice des forêts humides et des champs cultivés"

Une action de **concertation avec les autorités coutumières et les populations riveraines** a été menée de manière continue au cours du projet, orchestrée au début par le biais de prestataires puis directement par l'équipe ANCB PROTEGE. La démarche de concertation s'est déroulée en plusieurs phases> Dans un premier temps, elle a consisté à solliciter l'accès aux territoires coutumiers, pour la conduite d'actions ou le passage vers certains sites, auprès des référents concernés. Les discussions engagées sur la délimitation des zones d'intervention ont notamment permis d'informer les parties prenantes sur le projet et ses objectifs et les résultats attendus. Elles ont également contribué à identifier les contraintes éventuelles et établir des compromis. Elles ont aussi permis de désigner des animateurs de terrain pour leurs motivations et compétences techniques et de les mobiliser selon validation par les autorités coutumières. Ces animateurs ont contribué à créer et entretenir une dynamique locale positive en favorisant l'adhésion au projet et en renforçant les interactions entre les différentes parties prenantes. Au total, ce sont plus de 180 réunions de concertation qui ont été organisées pour préparer et coordonner les actions de régulation, avec la contribution de 26 animateurs de terrain et de plusieurs associations.





Pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, des actions de régulation professionnelle ont été réalisées dans des zones prioritaires de forêts humides de la Chaîne centrale marquant une avancée significative dans la régulation des ongulés envahissants.

Pour cela, une formation spécifique a été élaborée et dispensée en 2022 à 25 bénéficiaires qui sont ainsi devenus les premiers agents de régulation professionnelle du territoire. Issus pour plus de la moitié d'entre eux de tribus partenaires du projet, ils ont été sélectionnés parmi une trentaine de candidats sur l'ensemble du pays et se sont vu dispenser 10 modules de formation couvrant un large éventail de compétences nécessaires à la régulation. Les interventions de la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie (FFCNC), d'un professionnel de Nouvelle-Zélande (GOOD WOOD Aotearoa) et d'un formateur aux premiers secours ont ainsi permis de couvrir aussi bien des aspects de sécurité, de premiers secours que de réglage et entretien des armes et d'utilisation de matériel innovant comme la lunette thermique. Les compétences en communication, topographie, suivi des actions et collecte d'information et de matériel biologique ont par ailleurs été renforcées.

À l'issue de ces formations, 97 missions de régulation ont été réalisées en binôme entre mai 2023 et mai 2024. Au total, ces actions pilotes ont représenté un effort de régulation de 5 742 heures d'agents pour couvrir une surface de 10 511 hectares située principalement dans les espaces densément boisés à proximité des cœurs de forêts humides. Au total, ce sont 889 ongulés, majoritairement des biches reproductrices et des faons, qui ont ainsi pu être éliminés dans le cadre de ces interventions professionnelles.

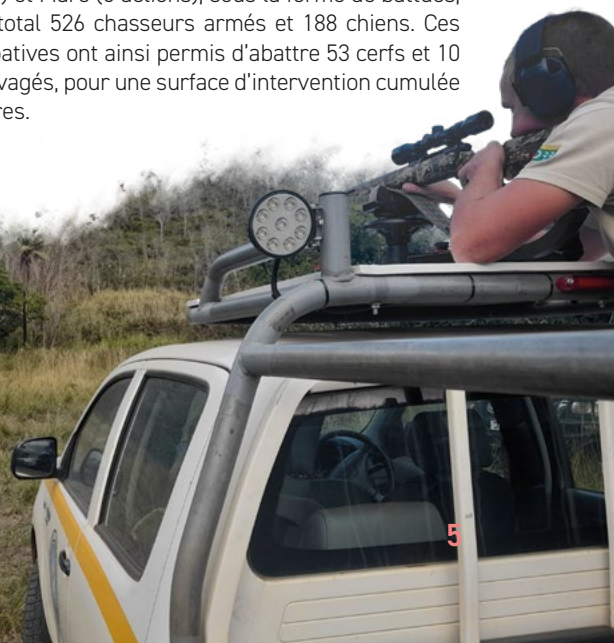
«Les actions de chasse et de piégeage participatifs ont permis d'impliquer les habitants des tribus»

"97 interventions des premiers agents de régulation professionnelle interviennent dans les forêts humides de la Chaîne"

Le projet a par ailleurs mis en œuvre des actions de **chasse-régulation participative** des cerfs et des cochons ensauvagés à proximité des tribus de la Chaîne, via des prestations de service réalisées par la FFCNC. Ces activités se sont appuyées principalement sur des chasseurs bénévoles résidant à l'intérieur ou à proximité des zones d'intervention et ayant bénéficié de formations préalables pour garantir la sécurité et l'efficacité des opérations.

Sur la Grande Terre, 50 formations « sécurité, entretien et réglage des armes » ont été organisées par la FFCNC au bénéfice de 312 chasseurs dans les trois zones prioritaires du projet. Elles ont notamment permis la vérification de 279 armes. Dans les Îles Loyauté, une formation similaire a été réalisée sur Lifou et Maré au bénéfice de 39 chasseurs, aboutissant à la vérification de 41 armes. Le projet a également souscrit à des assurances chasse individuelle, avec la carte d'adhésion à la FFCNC, comme condition préalable à la participation aux actions de chasse-régulation participative.

Le projet a abouti à l'encadrement d'actions de chasse-régulation participative aussi bien sur la Grande Terre (45 actions) que sur Lifou (5 actions) et Maré (5 actions), sous la forme de battues, impliquant au total 526 chasseurs armés et 188 chiens. Ces actions participatives ont ainsi permis d'abattre 53 cerfs et 10 cochons ensauvagés, pour une surface d'intervention cumulée de 2 208 hectares.



En matière de **piégeage participatif**, le projet a organisé 31 formations au piégeage des cochons ensauvagés par collet-corde et par piège-cage au bénéfice de 67 tribus. Au total, 422 habitants ont pu échanger sur l'utilisation des outils simples pour diminuer les dégâts occasionnés par les cochons ensauvagés. Les formations ont été dispensées aussi bien sur la Grande Terre (23 formations) que sur les îles de Lifou (6 formations) et Maré (2 formations). Pour accompagner cette initiative, 134 pièges-cages et collets-cordes, construits par l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB), ont été mis à disposition des participants sur une base volontaire.

Le suivi réalisé auprès des bénéficiaires fait état d'une bonne appropriation de cet outil, malgré des réponses parcellaires aux sollicitations des animateurs. En moyenne, 45 détenteurs de

pièges, sur les 134 bénéficiaires au total, ont répondu aux sollicitations des animateurs chaque mois et au moins 38 pièges-cages ont été armés mensuellement, représentant 28% des équipements distribués. Entre mars 2022 et mai 2024, ce sont ainsi au moins 133 cochons ensauvagés qui ont été capturés par ce moyen. Parmi les détenteurs de pièges-cages, 22 piégeurs ont testé le collet-corde à l'issue de la formation, au minimum 72 collets-cordes ont été déployés au cours du projet ayant permis la capture de 59 cochons ensauvagés.

Au-delà des aspects techniques, les actions de chasse et de piégeage participatifs ont permis d'impliquer les habitants à proximité des zones d'intervention. Elles ont démontré qu'une contribution collective peut efficacement réduire les dégâts causés dans les champs par les cochons ensauvagés et les cerfs, tout en apportant un co-bénéfice sur la préservation des forêts à proximité.

Les bénéfices de la régulation des ongulés envahissants, en matière d'abondance et d'impacts sur les forêts humides, ont fait l'objet de développement de protocoles et d'indicateurs de suivi dans le cadre de PROTEGE (voir la fiche « Dispositifs de suivi de l'abondance et des impacts du cerf »).



CHIFFRES CLÉS

25

opérateurs
de régulation
professionnelle formés



97

missions
de régulation professionnelle
menées pour un effort de
5 742 heures/agents



889

ongulés
éliminés dans les 3 zones
prioritaires, dont 687 cerfs
et 202 cochons



TÉMOIGNAGES



CAROLE WEMA

Animatrice PROTEGE au sein de l'ANCB

Le projet PROTEGE a permis l'ouverture d'une nouvelle ère en termes de lutte contre les cerfs et les cochons ensauvagés : pour la première fois, ont été initiées et déployées des actions de lutte dans 3 zones prioritaires de forêts humides de la Chaîne centrale.

ROGER THEVEDIN

Président Coutumier de l'aire de Xârâcùù et bénéficiaire d'une formation au piégeage

Les cochons, ça dévore tout et après on n'a plus d'aliments comme les maniocs, les ignames. Les ignames pour la coutume aussi. C'est vraiment une nuisance et c'est pour ça que ça nous intéresse beaucoup de venir faire l'apprentissage pour faire des pièges, pour attraper ces cochons.



PATRICK BARRIÈRE

Coordinateur du Pôle Menaces à l'ANCB

Si des fondations solides ont été construites en termes de régulation et de suivi, et des actions opérationnelles mises en œuvre au sein de zones prioritaires qui n'avaient jusque-là pas bénéficié du plan de régulation incitatif et participatif mis en œuvre depuis 2008, principalement en zones faciles d'accès, la poursuite des actions engagées avec l'ensemble des parties prenantes et l'amplification des bénéfices constituent à ce jour un défi de taille. La partie est donc loin d'être gagnée, d'autant plus dans la situation de crise à laquelle doit désormais faire face le territoire.



PERSPECTIVES ET PÉRENNISATION

Les enquêtes menées à la fin du projet ont témoigné de la satisfaction des populations locales, qui ont exprimé leur souhait de voir les actions se poursuivre aussi bien sur la régulation professionnelle que sur les approches participatives. Ce retour positif est une réussite majeure, à porter au crédit de la concertation territoriale rigoureusement menée par l'ANCB. Associée au renforcement des capacités locales, cette dynamique offre un **cadre propice à la poursuite et à l'extension des actions de régulation des ongulés envahissants**.

Dans ce contexte, le projet PEBACC+ (Pacific Ecosystem-based Adaptation to Climate Change Plus), mis en œuvre par le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et financé par l'Agence française de développement (AFD) à travers l'initiative Kiwa comprend une activité de renforcement de la régulation des cerfs et les cochons envahissants à Kouaoua. Ces efforts s'inscrivent dans une approche intégrée

combinant également une meilleure gestion du feu et la promotion de pratiques agroforestières pour restaurer la sécurité en eau et préserver les écosystèmes.

"La pérennité en danger d'un projet plébiscité par les communautés locales"

Le défi de la réduction des impacts des ongulés n'a cependant jamais été aussi grand, aggravé par la grave crise qui touche la Nouvelle-Calédonie depuis mai 2024. Les

efforts de régulation, jusque-là insuffisants pour endiguer les ravages causés aux forêts, ont été arrêtés de fait par les restrictions de transport et usage d'arme mises en place dans ce contexte de tension sociale. Cela fait craindre de compromettre à terme les bénéfices obtenus jusque-là, alors que la crise économique qui touche l'archipel met en péril les structures de gestion. La mobilisation de financements extérieurs constitue donc un enjeu critique pour la protection d'une biodiversité unique, des services écosystémiques qu'elle fournit et des productions agricoles locales.

CHIFFRES CLÉS

32 
formations

sécurité préalables à la chasse-régulation participative, avec 346 participants

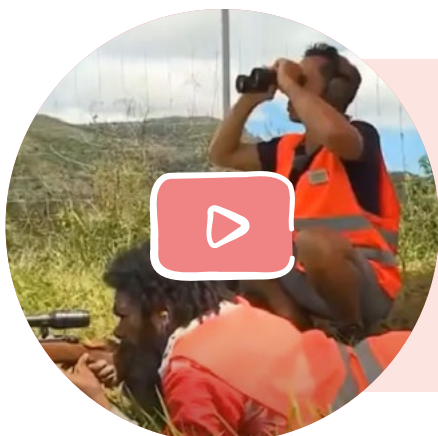
31 
formations
au piégeage des cochons ensauvagés rassemblant 422 participants, au bénéfice de 67 tribus

131 
pièges-cages
mis à disposition, avec un taux d'utilisation mensuel moyen de 21% enregistré entre mars 2022 et mai 2024

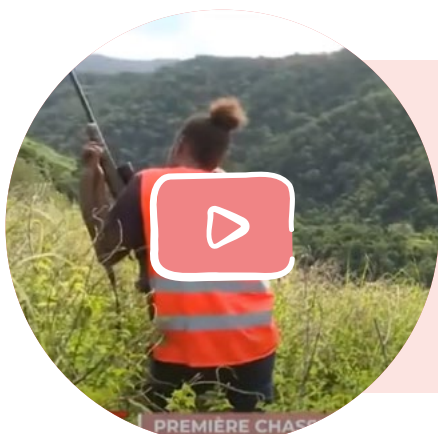
55 
actions
de chasse-régulation participative rassemblant 502 participants armés



Scannez ou
cliquez pour
accéder aux
ressources



Le contrôle des cerfs par la régulation professionnelle dans les zones prioritaires de forêts humides : en formation avec les agents de régulation locaux

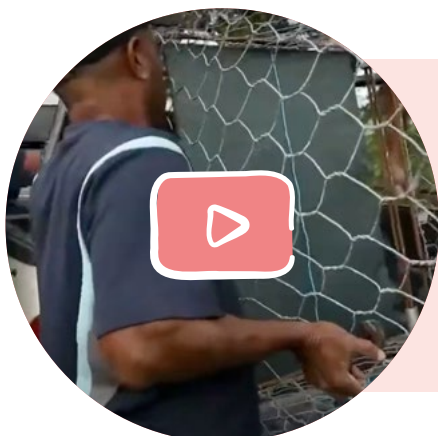


Première chasse participative PROTEGE à Kouaoua et Lifou : des acteurs locaux formés pour contribuer à l'effort de régulation dans les zones prioritaires proches des tribus

Kouaoua



Lifou



Formations au piégeage participatif : diffuser des techniques basées sur des outils simples pour la protection des champs cultivés participant à l'effort de régulation global



PROTEGE (2023). Zoom sur les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE). Bulletin d'information de PROTEGE #17, 3p





CONCERTATIONS

- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Affiche : Régulation des ongulés (cochons sauvages et chèvres ensauvagées) aux îles Loyauté, programmation des réunions d'information à Lifou. Nouvelle-Calédonie; 1pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Affiche : Régulation des ongulés (cochons sauvages et chèvres ensauvagées) aux îles Loyauté, programmation des réunions d'information à Maré. Nouvelle-Calédonie; 1pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Compte-Rendu de la réunion de restitution de la prestation de concertation-information sur Lifou et Maré par Environnement de la Mine au Récif (EMR). Koné, Nouvelle-Calédonie; 5pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Fiche de présentation du rôle de l'Animateur terrain. Fiche technique; Nouvelle-Calédonie; 1pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Flyer de présentation du projet PROTEGE sur la Grande Terre. Nouvelle-Calédonie; 2pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Flyer de présentation du projet PROTEGE sur Lifou. Nouvelle-Calédonie; 2pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Flyer de présentation du projet PROTEGE sur Maré. Nouvelle-Calédonie; 2pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Rapport final du projet PROTEGE N°1 relatif aux actions de Concertation et Animation. Nouvelle-Calédonie; 32pp + annexes

SECTORISATION

- Dominique Y. et Verdier L.. 2024. Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des zones d'intervention au sein des zones prioritaires. Livrable de prestation BIOEKO pour l'ANCB dans le cadre du projet PROTEGE. Rapport complet (hors annexes). Nouvelle-Calédonie; 48pp.
- Dominique Y. et Verdier L.. 2024. Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des zones d'intervention au sein des zones prioritaires. Livrable de prestation BIOEKO pour l'ANCB dans le cadre du projet PROTEGE. Annexes cartographique. Nouvelle-Calédonie; 31pp.

PIÉGEAGE

- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2018. Flyer : Piégeage des cochons ensauvagés par collet-corde. Nouvelle-Calédonie; 2pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2018. Flyer : Piégeage des cochons ensauvagés par piège-cage. Nouvelle-Calédonie; 2pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Affiche : Programmation des formations au piégeage des cochons ensauvagés à Lifou. Nouvelle-Calédonie; 1pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2021. Fiche de suivi du piégeage par piège-cage. Nouvelle-Calédonie; 1pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2023. Support de la formation au piégeage participatif des cochons ensauvagés. Nouvelle-Calédonie; 45pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Fiche d'enquête : Retour du suivi piégeage des cochons ensauvagés auprès des personnes ayant un piège-cage à disposition. Nouvelle-Calédonie; 3pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Rapport final du projet PROTEGE N°2 relatif aux actions de Formation et Suivi du piégeage. Nouvelle-Calédonie.



CHASSE-RÉGULATION PARTICIPATIVE

- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2022. Rapport « Formations préalables à la chasse-régulation participative des ongulés envahissants sur les zones Néaoua Mé-Adéo et Thio ». Nouvelle-Calédonie; 6pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2022. Rapport « Formations préalables à la chasse-régulation participative des ongulés envahissants sur les zones du Nord du Massif du Mont Panié ». Nouvelle-Calédonie; 3pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2023. Rapport « Encadrement des actions de chasse-régulation participatives des ongulés envahissants sur la Grande Terre ». Nouvelle-Calédonie; 9pp + annexe.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Bilan complémentaire sur les actions de chasse-régulation participative. Nouvelle-Calédonie; 4pp + Annexes.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Rapport final du projet PROTEGE N°3 relatif aux actions de Chasse-Régulation participative. Nouvelle-Calédonie; 21pp + Annexes.
- Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie. 2022. Rapport des actions de chasse-régulation participative conduites sur Maré du 17/05/2022 au 20/05/2022. Livrable de prestation FFCNC pour l'ANCB dans le cadre du projet PROTEGE. Nouvelle-Calédonie; 9pp.
- Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie. 2022. Rapport des actions de chasse-régulation participative conduites sur Lifou du 21/06/2022 au 24/06/2022. Livrable de prestation FFCNC pour l'ANCB dans le cadre du projet PROTEGE. Nouvelle-Calédonie; 9pp.

RÉGULATION PROFESSIONNELLE AU SOL

- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2022. Fiche récapitulative sur la collecte des données lors de opérations de Régulation Professionnelle au Sol. Fiche technique; Nouvelle-Calédonie; 1pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2022. Fiche récapitulative sur la technique de Régulation Professionnelle au Sol. Fiche technique; Nouvelle-Calédonie; 4pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2022. Référentiel de formation à la Régulation Professionnelle au sol des ongulés envahissants de Nouvelle-Calédonie. Nouvelle-Calédonie; 6pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2023. Rapport bilan des 7 premiers mois de Régulation Professionnelle au sol. Nouvelle-Calédonie; 20pp + Annexes.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2023. Synthèse des 7 premiers mois de Régulation Professionnelle au sol. Nouvelle-Calédonie; 4pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Note de synthèse : Complément d'information technique et sécurité au bénéfice des utilisateurs de lunette thermique. Nouvelle-Calédonie; 4pp.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Rapport final du projet PROTEGE N°4 relatif aux actions de Régulation Professionnelle au sol. Nouvelle-Calédonie.
- Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité. 2024. Support de présentation : Complément d'information technique et sécurité au bénéfice des utilisateurs de lunette thermique. Nouvelle-Calédonie; 26pp.
- Coulson G.. 2022. Bilan de la formation « régulation professionnelle au sol » PROTEGE. Livrable de prestation Good Wood Aotearoa Ltd pour l'ANCB dans le cadre du projet PROTEGE. Nouvelle-Zélande; 12pp.
- Coulson G.. 2022. Support de conférence : Pest Control in New Zealand An overview of deer, pig, cat and rabbit control. Livrable de prestation Good Wood Aotearoa Ltd pour l'ANCB dans le cadre du projet PROTEGE. Auditorium de la CPS, Nouméa, Nouvelle-Calédonie; 62pp.
- Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie. 2022. Référentiel professionnel des modules FFCNC pour la formation « Agent de régulation au sol » du projet PROTEGE. Livrable de prestation FFCNC pour l'ANCB dans le cadre du projet PROTEGE. Fiche technique; Nouvelle-Calédonie; 4pp.



Retrouvez toutes les fiches de capitalisation au sujet
des espèces exotiques envahissantes **en libre accès sur notre site.**



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

protege.spc.int/fr



Pacific Community
Communauté du Pacifique



Financé par
l'Union européenne



GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



WALLIS ET FUTUNA



ÎLES PITCAIRN

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du Programme Régional Océanique pour l'Environnement et de la Communauté du Pacifique et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.